

## AVIS PUBLIC

Édition du 8 juin 2019

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro PP13-2019, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin d'agrandir l'aire institutionnelle « INST » à même une partie de l'aire résidentielle de densité moyenne « Rm » et d'agrandir l'aire commerciale de moyenne densité « COMm » à même une partie de l'aire de parcs et espaces verts « PEV » »

---

AVIS est donné :

1. Que le conseil municipal, lors de sa séance du 21 mai 2019, a adopté le premier projet de règlement numéro PP13-2019, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin d'agrandir l'aire institutionnelle « INST » à même une partie de l'aire résidentielle de densité moyenne « Rm » et d'agrandir l'aire commerciale de moyenne densité « COMm » à même une partie de l'aire de parcs et espaces verts « PEV » ».
2. Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le **jeudi 27 juin 2019, à compter de 18 h 30** pour l'ensemble des modifications ci-après énumérées, dans la salle des délibérations du conseil, située au 87, rue Principale, Granby, entrée par la rue Dufferin. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Que l'objet du projet de règlement est d'adopter certaines modifications au Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme comme présenté ci-après dans le résumé.
4. **RÉSUMÉ DE LA MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME :**  
Le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme est modifié à l'annexe A afin d'arrimer les limites des grandes affectations du sol suite à des demandes de modifications réglementaires approuvées par le conseil municipal de la façon suivante :
  - agrandir l'aire institutionnelle « INST » à même une partie de l'aire résidentielle de densité moyenne « Rm » dans le secteur de la rue des Écoliers;
  - agrandir l'aire commerciale de moyenne densité « COMm » à même une partie de l'aire de parcs et espaces verts « PEV » dans le secteur de la rue Saint-Jacques, près de la rue Principale.
5. Que le règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.
6. Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, au 87, rue Principale, à Granby, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Granby, Québec, le 8 juin 2019.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Stéphanie Déraspe